

BULLETIN D'INFORMATIONS N° 51/2025

19 DÉCEMBRE 2025

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00

☎ : **02.98.92.50.23** plonevez-porzay.bzh ou mairie@plonevez-porzay.bzh

| | | |
|--|---|-----------------------|
| Communauté de communes Pleyben- | ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume | 02.98.16.14.00 |
| Châteaulin-Porzay | Châteaulin | |
| Office du Tourisme | | 02.98.92.53.57 |
| Enedis | Dépannage - urgences 24h/24h | 09.72.67.50.29 |
| Eau potable | Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 | 09.69.32.35.29 |
| Assainissement | Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 | 02.77.62.40.09 |
| Bibliothèque municipale | Mercredi et samedi de 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h | 02.98.92.57.55 |
| Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay » | Du lundi au samedi de : 8h-12h et 14h-15h30 Fermé le jeudi | 02.98.92.56.64 |
| Vétérinaires | 28 bis rue de la Presqu'île | 02.98.92.50.24 |
| Pharmacie du Porzay | 1, allée du stade | 02.98.92.50.34 |
| Transport de malades assis 7 j/ 7 | Mickael Périon | 02.98.81.54.08 |
| Ambulances - Services funéraires | Alain Jolec | 02.98.81.27.28 |
| Déchèterie | Du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h Fermé le mardi | 02.98.92.57.58 |

| | | |
|---|---|--|
| Déchets de jardin | Place Newcastle Emlyn | |
| MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE https://sisaduporzay.site-sante.fr/ | | |
| Médecins généralistes | Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque | 02.29.20.21.00 |
| Chirurgien urologue | Mardi matin | Olivier Develay 02.98.53.55.87 |
| Infirmières | Permanence dès 8h30 | Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Dominique Robyn Laurence Duchillier Sébastien Kerhascoët 02.98.92.55.34 |
| Masseurs kinésithérapeutes | | Eric Peuziat 02.98.92.53.13 Julie Scordia Claire Le Ny 02.56.06.29.29 Maria Magda Gherasim |
| Sage-femme | Vendredi matin | Gaëlle Rouxel 02.29.20.21.00 |
| Pédicure / Podologue | | David Cavarec 02.98.92.59.19 |
| Diététicienne - Nutritionniste | | Séverine Doué 02.98.27.88.57 |
| Ostéopathe | | Florian Fauchart 06.30.90.87.89 |
| Psychologue clinicienne | | Pauline Udo 07.80.34.09.91 |
| Psychologue | | Diane Petit 07.59.53.41.06 |
| Psychomotricienne | 24, rue de la Presqu'île | Grâce Antinao 06.28.65.13.19 |

La mairie sera fermée les samedis 27 décembre 2025 et 3 janvier 2026

La Municipalité et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année



INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 15 décembre 2025 à 20h00.

1. Décision modificative au budget principal

Il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget principal pour les motifs suivants :

- Imputation au chapitre 012 d'une dépense initialement prévue au chapitre 65 d'un montant de 17 000 €
- Insuffisance de crédits au chapitre 66 en fonctionnement, d'un montant de 5 000 € et au chapitre 16 en investissement, d'un montant de 8 000 €.

Accord à l'unanimité.

2. Autorisation de dépenses d'investissement 2026

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

Accord à l'unanimité

3. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et dotation de soutien à l'investissement local 2026

Suite à la délibération du 24 novembre 2025 et l'attribution des marchés de travaux, il est nécessaire de compléter le plan de financement de l'extension et du réaménagement de la maison de santé pluridisciplinaire du Porzay.

Il est proposé au Conseil de déposer une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 et/ou une demande de Dotation de soutien à l'investissement public local.

Accord à l'unanimité

4. Adhésion à la convention de participation « santé »

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque « Santé » à compter du 1er janvier 2026 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère avec la Mutuelle Nationale Territoriale, en autorisant M. le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant ;

Article 2 : D'accorder sa participation financière aux agents titulaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif sans condition d'ancienneté qui adhéreront au contrat d'assurance collective et de fixer le niveau de participation suivant : montant unitaire mensuel brut : 15 €/agent,

5. Adhésion à la liste des communes concernées par le recul du trait de côte

Publiée le 24 août, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets permet aux communes littorales qui souhaitent s'engager à prendre en compte les phénomènes d'érosion d'être identifiées dans un décret-liste

Cette inscription donne l'accès à des outils permettant de préempter des biens exposés, de mettre à disposition les locaux rachetés par l'intermédiaire d'un bail réel, de recomposer les espaces afin de mettre en retrait les enjeux soumis à l'érosion et d'informer les propriétaires et les locataires de la situation des biens vis à vis des aléas. Aujourd'hui, 317 communes sont inscrites sur la liste (dont 63 communes à l'échelle du Finistère, et 114 à l'échelle de la région Bretagne).

A ce jour, au sein de la CCPCP, plusieurs communes ont fait part de leur intérêt d'être inscrites sur la liste. Or, si notre territoire est globalement peu impacté pour l'instant, le recul du trait de côte est un sujet sensible, qui va s'accentuer dans l'avenir et dont nous devrons probablement tenir compte dans nos documents de planification au regard des évolutions juridiques ; il renvoie à la notion de protection de la population et des biens contre les risques.

Accord à l'unanimité.

6. Mise à jour des heures de fonctionnement de l'éclairage public

Par délibération du 24 novembre 2022, le Conseil avait, dans le contexte de crise énergétique de l'époque, décidé de réduire la plage de fonctionnement de l'éclairage public aux horaires ci-dessous.

Considérant les demandes de la population et le passage progressif sur de l'éclairage LED, il est proposé les modifications suivantes :

Horaires d'hiver

Au bourg :

- le matin allumage à 6h30 et extinction automatique au lever du jour.
- le soir : allumage automatique à la tombée du jour et extinction à 23h00.

Sainte Anne – Tréfeuntec – Kervel :

- le matin allumage à 7h00 et extinction automatique au lever du jour.
- le soir : allumage automatique à la tombée du jour et extinction à 23h00.

Horaires d'été : même dispositions avec extinction le soir à minuit.

Accord à l'unanimité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque sera fermée les mercredis 24 et 31 décembre.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : ÉCHÉANCES POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES MUNICIPALES

Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est important de vérifier votre inscription sur les listes électorales et de respecter les délais. Des démarches simplifiées facilitent aujourd'hui l'accès au vote. Désormais, chaque citoyen peut s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédent un scrutin.

Pour pouvoir voter lors des élections municipales l'inscription doit être finalisée au plus tard le 6 février 2026.

ANIMATIONS ET VIE ASSOCIATIVE

RACING CAST PORZAY – ASSOCIATION AKA

Le RCP et l'association AKA organisent un match de foot solidaire le samedi 27 décembre à 15h00 au stade municipal. Cette manifestation a pour but de promouvoir l'éducation des enfants par le sport en Afrique de l'Ouest. Bien plus qu'un match, au-delà de la compétition, cet évènement célèbre les valeurs de solidarité, de partage d'inclusion et d'éducation par le sport au service de la jeunesse. Venez nombreux soutenir Educafoot et faire du sport un moteur de changement social. Entrée gratuite.

RANDONNEURS DU PORZAY

Pas de jeux de société les mercredis 24 et 31 décembre.

Mardi 23 décembre ⇒ marche découverte : Ploéven.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- « La cave du Porzay » est ouverte pendant les fêtes le lundi de 15h à 19h, du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h et le dimanche de 10h à 12h30.
- « Blanc Brun », votre magasin sera ouvert le lundi 22 décembre de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.
- « Les galettes de Sainte Anne la Palud », le magasin sera ouvert les dimanches 21 et 28 décembre de 10h15 à 12h30 ; les lundis 22 et 29 décembre de 10h00 à 12h15 et 14h30 à 18h30. Fermeture le 25 décembre 2025 et le 1^{er} janvier 2026. Joyeuses fêtes de fin d'année !

INFORMATIONS PAROISSIALES

Dimanche 21 décembre : messe à 10h30 à Ploéven.

Mercredi 24 décembre : messe à 18h30 à Plonévez-Porzay.

Jeudi 25 décembre : messe à 10h30 à Plomodiern.

Imprimé par nos soins